

## Les abus sexuels dans l'Église

### Un appel à changer de regard

Les récentes affaires d'abus sexuels dans l'Église obligent à regarder les choses en face. La prise de conscience est tardive. Bien que des lieux de formation se mettent en place, toutes les Églises locales n'ont pas encore pris la mesure du phénomène. Le scandale des abus sexuels par des personnes « consacrées » soulève de graves questions de fond qui restent encore largement ouvertes.

Depuis février 2016, des événements se succèdent coup sur coup : la mise en accusation du cardinal Philippe Barbarin, l'audition du cardinal George Pell par la Commission royale australienne en raison de plaintes pour dissimulation d'informations et l'Oscar attribué au film *Spotlight* qui traite des scandales de Boston de 2002. En France, les cas d'abus sexuels sur mineurs commis par des prêtres catholiques ont fait la Une des journaux et ont circulé sur les réseaux sociaux. Les catholiques sont troublés lorsque, semaine après semaine et mois après mois, sont rendus publics des cas d'abus flagrants de clercs et de collaborateurs laïcs, et des tentatives pour étouffer ces affaires. La défense de l'image de l'institution l'emporterait-elle sur la compassion à l'égard des victimes ? D'un point de vue purement humain, on comprend la tentation de faire profil bas ou de riposter. Mais si l'on considère plus attentivement les événements de ces derniers mois, on peut arriver au résultat que, dans ce cas, ces mauvaises nouvelles pourraient – enfin – être une bonne nouvelle pour l'Église.

### Une situation encore contrastée

Des nouvelles similaires ne manqueront pas d'être rendues publiques dans les prochains mois et les prochaines années. Il y en aura encore beaucoup, notamment si nous considérons la situation au plan mondial, et ce seront autant de témoignages terribles de négligences voulues ou consenties à l'égard du devoir de vigilance et de sollicitude humaine et chrétienne le plus élémentaire. Mais on peut penser que ce seront aussi des signes provocateurs d'un renouveau. *C'est seulement là où les âmes sont crevées qu'un processus de guérison peut s'engager*. Nul doute que cela arrive des décennies trop tard et que la prise de conscience ne se fait pas aussi rapidement qu'on pourrait l'espérer. Lorsqu'on a à l'esprit la dimension globale de l'Église catholique et de ses institutions, il en ressort une vision très contrastée de l'attitude qui prévaut quant à la sensibilisation et aux mesures de prévention des abus sexuels sur mineurs. Il faut bien se rendre compte que l'Église catholique compte plus d'un milliard deux cent vingt millions de fidèles dans environ 200 pays. Plus de 200 000 écoles sont sous tutelle catholique et celles-ci se trouvent dans des contextes financiers, juridiques et culturels les plus divers. Il en va de même pour les quelque 1 350 universités catholiques, tout comme pour les centaines de milliers de crèches, écoles maternelles, orphelinats, ateliers protégés, services d'aide sociale, hôpitaux, hospices et bien d'autres encore. Dans quelques pays – États-Unis, Australie, Irlande, Allemagne et Autriche –, l'Église a mis en place des mesures de prévention généralisée en réaction aux scandales qui y ont été rendus publics. Elle y forme des collaborateurs professionnels ou réguliers de tous niveaux et dans tous les domaines. Cependant, dans de nombreuses communautés locales, elle rencontre encore une forte résistance passive qui s'oppose à la sensibilisation, à l'intervention et à la prévention des abus sexuels. Et l'on peut encore constater que l'Église catholique – contrairement à la perception courante et aux représentations personnelles – n'a pas, du moins dans ce domaine, de hiérarchie clairement structurée dont le rôle serait d'établir et de mettre en œuvre les directives appropriées. Les mécanismes de contrôle, qui seraient évidents dans le secteur public et économique, n'y sont pas présents.

Pourtant, en observant l'Église à l'échelle mondiale, la balance penche lentement mais sûrement du bon côté. Le traitement des abus sexuels de mineurs par des prêtres est exigé sans ambiguïté par

des responsables de l'Église au plus haut niveau, dont le pape Benoît XVI et le pape François. À cet égard, le dernier a donné des signes personnels et structurels clairs. Sa rencontre avec des victimes aux États-Unis ainsi que dans sa résidence de la maison Sainte-Marthe ont été des moments profondément émouvants et salutaires. La mise en place d'une « Commission pontificale pour la protection des mineurs » (*Pro tutela minorum*) en mars 2014 souligne à quel point le bien et l'intégrité des enfants et des adolescents lui tiennent à cœur.

Une attitude qui accorde la priorité absolue aux enfants ne se constate pas partout

Qu'au plus haut niveau de l'Église universelle, les conditions matérielles et structurelles pour que la protection infantile puisse progresser de manière conséquente et efficace sont en place.

Prendre en compte les contextes locaux

Qu'en est-il dans les Églises locales ? En Europe de l'Est, on entend parfois l'opinion suivante : « La violence sexuelle des religieux est un problème des Églises orthodoxes décadentes et libérales. Quant à nous, dans l'ancien bloc de l'Est, nous avons été persécutés par les communistes. La plupart de nos prêtres ont été des héros. Si quelqu'un avait été auteur de tels actes, la police se ferait s'en serait emparée – et cela aurait été révélé. » Il est vrai que, dans ces pays, l'Église ne pouvait diriger ni école ni internat. Le risque s'en trouvait d'autant réduit. Cependant, l'isolement des milieux ecclésiaux créait d'autres situations dangereuses favorisant les abus et leur dissimulation (y compris par l'État !).

En Europe du Sud, le fait que l'on a coutume d'appeler *omertà* (ou loi du silence) a fait beaucoup de dégâts. Ici, c'est la symbiose de fait entre l'Église et l'État qui est en jeu, tout comme la nécessité de ne faire sous aucun prétexte « *brutta figura* », avoir le mauvais rôle.

Sans conteste, la sensibilité à ce sujet et la volonté d'agir se sont accrues au sein de la hiérarchie ecclésiale au cours des cinq dernières années. Mais une attitude cohérente qui accorde la priorité absolue à la protection des enfants et des adolescents des abus sexuels, notamment par la mise en œuvre de mesures concrètes et durables, ne se constate pas partout. Les raisons en sont très diverses. L'une d'entre elles peut être abordée en termes de sociologie culturelle. Un exemple : j'ai parlé l'an dernier de prévention et de protection des enfants avec des évêques aux Philippines comme avec des supérieurs majeurs au Rwanda. Ce faisant, j'ai appris que ces évêques et ces provinciaux abordaient la question des abus sexuels des enfants et des adolescents dans un tout autre contexte que nous le faisons dans les pays riches. Dans les pays pauvres, les mineurs subissent des situations très brutales : l'absence d'eau potable, la faim, le manque de sécurité, la contrainte, le travail jusqu'à l'épuisement, la guerre. Dans un tel monde de violences subies, la violence sexuelle ne constitue pas un crime unique qu'on pourrait isoler des autres. Les abus sexuels figurent comme un aspect de la misère globale des enfants. Quand les autorités ecclésiales et civiles de ces pays doivent être gagnées au combat contre la violence sexuelle, cela doit se faire en lien avec un engagement pour l'intégralité des droits de l'enfant, par exemple la santé et la formation. Sinon, le risque existe que l'insistance sur la lutte contre les abus sexuels soit rejetée comme une idéologie occidentale qui ignorerait les conditions de vie souvent inhumaines dans ces pays ou révélerait la névrose des Occidentaux dans leur rapport à la sexualité.

La possibilité d'un travail de prévention, en coopération avec les pouvoirs publics ou les ONG, dépend de la position de l'Église dans les pays respectifs. En Inde, par exemple, les chrétiens sont une minorité quasiment invisible ; mais ils dirigent des écoles et des universités nombreuses et réputées. Dans un pays à majorité musulmane, hindoue ou bouddhiste, la coopération qui se déploie est à la mesure du niveau de tolérance et de bonne volonté des autorités compétentes. Dans beaucoup de pays africains, il faut d'abord faire en sorte que les normes constitutionnelles et de droit civil soient respectées, notamment l'âge minimal pour se marier.

## Prendre la psychologie au sérieux

Comment l'Église peut-elle exercer sa responsabilité de porter une voix prophétique et de contribuer à ce que les souffrances passées ne soient plus longtemps refoulées, ou que de nouvelles blessures ne soient infligées, quand des évêques refusent de rencontrer les victimes ? En fait, il s'agit de mettre en œuvre des choses très simples qui paraissent encore un défi. La première consiste à accorder du temps et de l'espace pour la rencontre, accepter d'ouvrir les oreilles et les cœurs. Pour beaucoup de victimes, il ne s'agit pas ici de question d'argent. *Il s'agit avant tout qu'on les écoute*, que les responsables d'Église supportent d'entendre leur peine, leur colère, leur déception et leurs questions criantes. Cela peut effrayer, provoquer un profond malaise. C'est souvent pénible. Mais celui qui s'y engage s'en trouve profondément récompensé, humainement et spirituellement. Récemment, lors d'une réunion de sa conférence épiscopale, un cardinal important n'a pas hésité à affirmer que l'accompagnement spirituel des victimes était le chemin le plus sûr pour un évêque de ne pas les oublier.

Plus de la moitié des auteurs d'abus ayant suivi une thérapie commettent à nouveau des abus

La seconde action tient à la manière de mettre en œuvre ce travail de traitement, d'intervention et de prévention des questions. L'exemple le plus parlant est la rencontre du pape avec six victimes d'abus sexuels de prêtres en juillet 2014, à Rome. François a donné beaucoup de temps à chacune d'entre elles. Comme les deux victimes allemandes qui l'ont rencontré à cette occasion l'ont raconté, de vieilles blessures ont ainsi été guéries et un nouvel accès à la foi au Dieu chrétien a été ouvert. Je ne sais combien de victimes d'abus sexuels peuvent emprunter un tel chemin. Il y a celles qui ont rencontré la bonne personne au bon moment – un partenaire, un ami, un thérapeute, parfois aussi un prêtre ou un évêque – et qui, après avoir traversé l'enfer, ont trouvé à nouveau la force de prendre leur vie en main. Il est profondément émouvant et tout aussi stimulant d'entendre que ce chemin – chemin pénible et difficile de solitude, de chagrin et de colère, chemin parcouru au fil de longues années, parfois de décennies d'une vie apparemment perdue – a pu déboucher, au travers de nombreuses évolutions, sur des reconstructions, une possibilité de pardon et une nouvelle espérance. De telles personnes, qui ne veulent plus être appelées « victimes », témoignent qu'à travers les stigmates de la mort, la lumière de la Résurrection peut briller à nouveau.

Le pape François a dit de l'Église qu'elle était un « hôpital de campagne » dont la mission est la miséricorde. Mais il a jugé à plusieurs reprises avec une rigueur inhabituelle les auteurs d'abus. L'opinion publique trouve insupportable que la sanction ecclésiastique dont un prêtre est passible, la révocation du sacerdoce, soit simplement la « réduction à l'état laïc ». De plus, la révocation des fonctions ecclésiastiques peut augmenter le risque de nouvelles violences. Plus de la moitié des auteurs d'abus ayant suivi une thérapie commettent à nouveau des abus. Le taux de récurrence est extrêmement élevé. Il n'existe aucune sorte de thérapie qui puisse éliminer un tel risque, une fois pour toutes. Pourtant, aux États-Unis, une méthode semble donner de bons résultats. Cinq ou six personnes sont choisies dans l'entourage du coupable pour avoir une discussion hebdomadaire en groupe avec lui durant cinq ans. Le taux de récurrence avoisine alors zéro<sup>1</sup>. Néanmoins, quand on considère les volumes globaux dont nous parlons, nous nous retrouvons face à des problèmes pratiques particulièrement aigus : comment sanctionner adéquatement les coupables et, en même temps, les empêcher d'abuser à nouveau ? Nous ne pourrions jamais vaincre complètement le mal, pas même celui des abus sur mineurs – le penser serait une erreur d'appréciation fatale –, mais nous pouvons tout faire de ce qui est en notre pouvoir afin de minimiser le risque d'abus. Il nous faut garder cela à l'esprit lorsque nous nous interrogeons sur la gestion des coupables.

À maintes reprises, on a entendu des évêques dire qu'ils se sentaient liés de manière particulière par un « souci paternel » à leurs « fils spirituels » et que, par conséquent, ils ne voulaient ni croire qu'un prêtre de leur diocèse ait pu commettre un tel abus, ni, malgré une culpabilité démontrée,

mettre en application de manière conséquente le droit canonique, pas plus que le droit civil et pénal de leur pays. On ne peut que se demander avec stupéfaction si le « souci paternel » ne devrait pas bénéficier tout particulièrement à ceux qui ont été blessés et abusés. Les auteurs d'abus sont souvent de très adroits manipulateurs, pas seulement de leurs victimes, mais aussi de leurs supérieurs. Cela renforce de nombreux évêques dans leur opinion que les franchissements des limites aussi extrêmes que les abus sexuels pourraient se « résoudre » par une confession, une pénitence appropriée et beaucoup de prière.

### Importance de la prévention

L'expérience la plus difficile avec les prêtres auteurs d'abus est que, non seulement certains nient avoir abusé d'enfants, mais aussi qu'ils s'érigent eux-mêmes en victimes. Il y a des coupables qui pensent qu'on leur porte préjudice parce qu'ils ne « voulaient que faire du bien » aux victimes, ou parce que celles-ci auraient été « consentantes ». Dans l'Église aussi, les pires coupables sont des narcissiques et des sociopathes qui n'ont aucune sensibilité aux dégâts qu'ils infligent à autrui. Faire face à de telles personnes est terrible. Néanmoins, il convient de souligner ici un point peu remarqué. Selon les informations de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, 90 % des auteurs d'abus parmi les prêtres ne sont pas des *pédophiles* (au sens propre de la psychiatrie) qui abusent d'enfants préadolescents, mais des *éphébophiles* qui abusent d'adolescents. Tandis que les « vrais » pédophiles présentent dans une large mesure des perturbations psychopathologiques, on ne peut supposer aucune pathologie permanente et sérieuse ; dans le cas des éphébophiles, leur responsabilité morale est d'autant plus grande, surtout dans la mesure où le prêtre reste une autorité morale et spirituelle.

Souvent, les prêtres concernés abusent pour la première fois dix ou quinze ans après leur ordination sacerdotale. Cela semble indiquer que ce n'est pas le célibat en soi qui favorise l'abus ou lui serait imputable. En revanche, c'est la *manière* dont une vie célibataire est vécue dans les conditions pastorales et sociales actuelles qui provoque une compensation malsaine et mauvaise. À côté de l'alcool, du confort et de la paresse, on trouve aussi des relations immatures ou l'abus sexuel de mineurs. De nombreuses questions se posent, qu'il faudra affronter : comment se fait le choix des candidats à l'entrée au séminaire et à l'admission à l'ordination ? Comment se conduit actuellement la formation initiale et continue des prêtres et des candidats à la prêtrise, des religieux, des collaborateurs et collaboratrices laïcs, dans le champ de la maturité psychoaffective et dans celui de la gestion des relations professionnelles ? Comment les programmes de formation de base et de formation permanente sont-ils conçus et effectivement mis en œuvre ? Comment les responsables de formation dans les séminaires et les ordres religieux sont-ils préparés à leur exigeante mission ? Comment les prêtres (diocésains) sont-ils accompagnés et soutenus spirituellement, humainement et professionnellement après l'ordination ?

Dans le domaine de la prévention des abus, on peut répondre à ces questions en suivant un système progressif de prévention<sup>2</sup>. Les programmes de prévention spécifiques ne visent pas seulement à éviter que des délits sexuels ne soient commis, mais avant tout à promouvoir une connaissance large et profonde des raisons, des facteurs concomitants et des répercussions des abus sexuels, et à encourager par conséquent une action significative. L'Église, avec ses institutions éducatives, caritatives et pastorales, pourrait ici jouer mondialement un rôle de pionnière pour les autres communautés religieuses, les gouvernements et toutes autres organisations, comme elle le fait déjà dans quelques pays, particulièrement dans l'hémisphère Sud. La prévention est efficace. C'est ce que l'on constate statistiquement.

Créer un climat dans lequel on peut parler librement de sexualité, de violence et d'abus

Le Centre pour la protection de l'enfance (*Centre for Child Protection, CCP*), qui a été créé à l'Université pontificale grégorienne à Rome avec le soutien généreux de l'archidiocèse de Munich

et Freising, est entièrement dédié à la prévention des abus contre les mineurs<sup>3</sup>. Dans ce centre, nous cherchons particulièrement à promouvoir le travail de prévention dans les différents pays où peu a été fait jusqu'ici encore et à qualifier des personnes qui ont des responsabilités sur le terrain. Il s'agit que le personnel ecclésial dans les paroisses, écoles, crèches, etc. dispose d'outils qui puissent servir à protéger les enfants et les adolescents. Comment reconnaître qu'un enfant est abusé ou l'a été ? Quelles sont les dispositions juridiques dans le pays concerné ? Que dois-je faire pour aider les enfants ? Que dois-je faire pour traduire les auteurs en justice ? Que puis-je faire, dans une institution comme une paroisse, un diocèse, une école catholique, pour créer des espaces plus sûrs pour les enfants et les adolescents ? Lutter contre les abus sexuels à l'échelle de l'Église universelle est une tâche interculturelle. Nous l'abordons donc aussi dans des régions du monde où, comme dans la plupart des pays asiatiques, on ne parle quasiment jamais d'abus, en raison de la prévalence de la culture de la honte ou parce que l'attention et la sensibilité à ce thème font *de facto* défaut. Il s'agit alors de créer un climat dans lequel on peut parler le plus librement possible de sexualité, de violence et d'abus.

Pour y parvenir, nous travaillons dans trois domaines : l'enseignement et la formation (*e-learning* et diplôme de protection de l'enfance), la recherche et l'organisation de conférences. Nous avons développé un programme unique d'apprentissage en ligne, adapté à chaque situation culturelle, linguistique et juridique. Une équipe interdisciplinaire d'experts venus du monde entier est impliquée dans l'élaboration de ce programme, qui offre les connaissances nécessaires pour interagir professionnellement et de façon adéquate avec les victimes d'abus sexuel, avec leurs familles, et pour la protection des mineurs. Nous utilisons une méthode d'apprentissage « mixte » qui combine une formation en ligne avec des ateliers en face à face. Pour ce faire, nous travaillons avec des institutions universitaires réparties dans le monde entier. Celles-ci combinent, dans un même cours, des modules et des lectures de notre programme d'apprentissage en ligne (disponible pour l'essentiel en cinq langues, y compris en français) avec des contenus propres à chaque pays. Elles accompagnent aussi les participants durant la totalité du parcours et restent en lien avec le CCP à Rome, qui coordonne et gère le réseau de ces activités.

Le CCP a élaboré un Diplôme d'études avancées intitulé « Sauvegarder des mineurs ». Ce programme de qualification se déroule sur un semestre unique et donne à des étudiants internationaux une expertise en prévention dans la lutte contre les abus sexuels sur mineurs. Dans une lettre personnelle adressée au président du CCP, le pape François a exprimé sa gratitude aux professeurs et aux diplômés du cours : « Tout d'abord, je tiens à vous remercier ainsi que toute la faculté pour ce projet qui contribue à la prévention de l'abus des enfants. Vous faites un grand effort pour la prévention et la guérison des mineurs qui ont été abusés. Je tiens aussi à saluer ceux qui terminent ce cours. Je souhaite qu'ils aient du courage et de la patience ; qu'ils soient forts et engagés. Je leur assure qu'ils rencontreront de nombreux sourires de gratitude. Je prie pour vous et vous demande de le faire aussi pour moi... »

Le programme de ce nouveau diplôme pour la protection des enfants contient six modules, qui sont enseignés d'une façon interdisciplinaire et interactive par les professeurs du CCP et de l'Université grégorienne, ainsi que par des chercheurs invités, particulièrement qualifiés. Dans ces modules, les étudiants venant des milieux ecclésiastiques et séculiers apprennent à reconnaître les signes évidents d'abus sexuels et à mettre en place des mesures de prévention. Ils sont également formés pour savoir accueillir les victimes de violence.

Nous offrons aussi des projets de recherches interdisciplinaires concernant la protection des mineurs, à travers le réseau académique international du CCP ainsi que par plusieurs études doctorales dans nos différents domaines (psychologie, théologie et spiritualité, droit canonique, sciences sociales, etc.). Nous sensibilisons enfin aux abus sexuels et à d'autres types de maltraitance par l'organisation et la participation à des conférences et à des projets de recherche internationaux.

## Dimension théologique

Pour les chrétiens, Jésus est le critère. Il a annoncé que la vérité nous rendra libre (Jean 8,32), ce qui suppose courage et cohérence. Il a dit aussi que nous devons aimer notre prochain. Cela signifie de tout mettre en œuvre pour protéger les innocents et les personnes vulnérables, et pour éviter tout ce qui pourrait leur nuire. Les chrétiens et, en première ligne, les responsables ecclésiaux devraient se souvenir de Jésus, lui qui avait d'abord le souci des plus vulnérables, et non de lui-même, ni de sa réputation ou de son confort. Ici s'ouvre un large champ de réflexion théologique qui n'a pas encore été vraiment exploré, car la théologie académique reste à distance d'un thème qu'elle a du mal à appréhender. Lors de deux colloques internationaux de ces dernières années, nous avons pu constater que, sur la question des abus sexuels, on trouve de nombreuses publications dans les champs spirituel et psychopastoral mais, jusqu'à présent, presque rien dans celui de la théologie systématique. Habituellement, les évêques délèguent le problème à des psychologues et à des canonistes. De très bons points de départ théologiques ont pourtant été donnés par le pape Benoît XVI dans sa lettre aux catholiques d'Irlande en 2010 et par le pape François lorsqu'il s'est adressé à des victimes ou lorsqu'il a abordé la question des dégâts qui résultent des abus sexuels. Il importe désormais de réfléchir et de publier sur la signification théologique des abus.

Parmi les nombreuses questions théologiques que soulève le scandale des abus dans l'Église, on peut relever les suivantes. Que deviennent, dans ces circonstances, les notions de « pardon » ou de « salut » ? Comment parler encore de l'Église comme « sacrement fondamental du salut » quand la violence est exercée par des clercs et étouffée par des responsables ecclésiaux ? Comment présenter le prêtre comme « figure du Christ » lorsqu'il abuse de son autorité ? Ne serait-ce pas plutôt la victime qui l'incarne ?...

Quelle lecture spirituelle pouvons-nous faire de la situation présente ? Nous devons faire face à la réalité et devenir davantage conscients de la souffrance indicible des victimes et de notre implication dans les effets du mal et rompre avec nos réactions défensives, trop souvent mues par la peur. Les prophètes, Jean Baptiste et Jésus lui-même auraient sûrement dit que Dieu nous appelle à la conversion. Aussi longtemps que nous résistons, aussi longtemps que nous étouffons l'injustice et le mal commis, aussi longtemps que nous pensons qu'après ces scandales, nous pourrions rapidement nous remettre au « véritable » travail pastoral, notre regard reste fixé sur nous-mêmes, notre énergie apostolique et notre créativité sont bloquées. Nous avons besoin – avec l'aide de Dieu – de reconnaître à quoi Dieu nous appelle à ce moment de l'histoire, et de le mettre en pratique.

Le combat contre les abus sexuels durera encore longtemps, et nous devons dire adieu à l'illusion que la simple introduction de règles et de lignes de conduite peut être la solution. Il s'agit d'opérer une conversion fondamentale vers une attitude où la recherche de la justice pour les victimes et le recours à une prévention globale ne peuvent être évacués comme quelque chose de dérangentant, dès que l'opinion publique aura cessé d'y prêter attention. Nous devons tout mettre en œuvre pour que notre attention reste en éveil et que les enfants et les adolescents grandissent en sécurité. La Bonne Nouvelle du Dieu de Jésus Christ constitue la source et la force pour revenir au noyau évangélique dont les abus sexuels sont une scandaleuse perversion. Car Dieu aime tout spécialement les petits et les faibles : « Laissez venir à moi les petits enfants. Car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent » (Marc 10,14).

Conseil de lecture : Mgr Charles J. Scicluna, Hans Zollner et David J. Ayotte (dir.), *Vers la guérison et le renouveau. Les abus sexuels sur des mineurs*, Cerf, « L'histoire à vif », 2013, 320 pages, 20 €.

1 Cf. Stéphane Joulain, « Quelle thérapie pour les pédophiles », *Études* n° 4216, mai 2015, pp. 29-39.

2 Gerald Caplan, *Principles of Preventive Psychiatry*, Basic Books, New York, 1964 ; Linda Dahlberg et Etienne G. Krug, « Violence : a global public health problem », dans Et. G. Krug *et alii* (éd.), *World report on violence and health*, World Health Organization, Genève, 2002, pp. 1-21 ([http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42495/1/9241545615\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42495/1/9241545615_eng.pdf)).

3 <http://childprotection.unigre.it/fr-FR/Pages/home.aspx>

Hans Zollner